

## TABLEAU RECAPITULATIF ENJEUX ET DES AXES D'ORIENTATION DU DGO SECURITE ROUTIERE DU LOIRET 2023-2027

**Préambule :** La route est un espace d'interactions où il est obligatoire d'adopter un comportement citoyen. Pour que la route soit un espace apaisé, il convient de rappeler lors de chaque action que sur la route comme dans tous les autres domaines de la vie quotidienne, le citoyen est soumis à des obligations (respecter les règles du code de la route), au respect des autres (ne mettre personne en danger) et qu'il doit se conformer aux demandes des forces de l'ordre.

Enjeu	Objectif	Orientations d'action	Actions
<b>Conduites à risques : alcool stupéfiants, vitesse, non respect des priorités distracteurs</b>	<b>Agir sur les comportements pour limiter le nombre des accidents</b>	Sensibiliser les usagers sur les différents facteurs de risques - <b>Les substances psychoactives</b>	Développer de nouvelles actions en s'appuyant sur les conséquences personnelles de la conduite sous l'emprise de substances psychoactives : suspension de permis, perte d'emploi, non-couverture par l'assurance des dommages causés. Le témoignage de victimes ou d'auteurs d'accidents est de nature à sensibiliser de manière concrète sur ces comportements à risques Accompagner les stages alternatifs aux poursuites sur orientation de justice Mobiliser les organisateurs de soirées festives sur les risques liés à l'alcool et aux stupéfiants au volant et chez le piéton. Apprendre aux usagers à estimer leur consommation d'alcool : encourager l'autocontrôle d'alcoolémie et valoriser le principe du conducteur sobre. Informer sur le dispositif d'éthylotest anti-démarrage (EAD) pour les conducteurs à risques. Sensibiliser sur les dangers de la consommation de substances psychoactives (alcool, stupéfiants). Informer sur les effets, les contrôles et les sanctions, le mode de détection et la durée de présence de ce type de substances dans l'organisme Impliquer et sensibiliser les parents et les adultes encadrants au sein des structures éducatives dans les démarches de prévention Renouveler l'appel à projets « sécurité routière et conduites addictives » à destination des classes de 1ère et en faire bénéficier en priorité les élèves des lycées professionnels, des lycées agricoles et des centres de formation des apprentis Sensibiliser les jeunes sur les conséquences judiciaires des accidents de la route, en assistant à des audiences au tribunal ou bien par la mise en scène ou la présentation de procès, en lien avec des délits routiers.
		Sensibiliser les usagers sur les différents facteurs de risques - <b>La Vitesse</b>	Sensibiliser sur la limitation de vitesse et sur les vitesses inadaptées. Informer sur les effets et les risques de la vitesse, (temps de réaction, distances d'arrêt, distances de sécurité, champ visuel) qui est toujours un facteur aggravant des accidents Réaliser des actions rappelant l'obligation et l'intérêt d'attacher sa ceinture
		Sensibiliser les usagers sur les différents facteurs de risques - <b>Le partage de la route</b>	Sensibiliser l'ensemble des utilisateurs de la route à un meilleur partage. Faire prendre conscience de la situation particulière des usagers vulnérables Communiquer sur la prise en compte de la sécurité des personnes intervenant sur les routes (entretien, accident...) ou autoroute (faire connaître le couloir de sécurité) Sensibiliser le respect des trottoirs qui ne sont pas, sauf pour les piétons, un lieu de stationnement

		<p>Sensibiliser les usagers sur les différents facteurs de risques – <b>Les distracteurs</b></p>	<p>Informar sur les risques liés à l'utilisation du smartphone au volant. Promouvoir l'application mode « conduite »</p>
		<p>Sensibiliser les usagers sur les différents facteurs de risques – <b>concernant la santé</b></p>	<p>Sensibiliser sur différents facteurs de risque, sous estimés, liés à l'état de santé : la fatigue, la prise de certains traitements médicamenteux, les troubles de la vision. Pour les seniors informer sur les risques liés à la diminution des capacités physiques (vision, réflexes...) Informar de l'existence de la commission médicale du permis de conduire et la possibilité de passer ou de faire passer une visite médicale auprès d'un médecin agréé Impliquer les pharmaciens et autres professionnels de santé dans la communication sur la thématique « médicaments et conduite » et « santé et conduite »</p>
		<p>former les usagers de la route pour une meilleure connaissance et prise en compte des risques</p>	<p>Mobiliser et impliquer par la formation les acteurs qui sont au contact des conducteurs à risques : professionnels de santé, auto-écoles, CCAS... Encourager l'organisation de remise à niveau du code de la route, notamment auprès des seniors Valoriser la formation continue des conducteurs. Les encourager à reprendre des leçons de conduite auprès d'une auto-école. Encourager les professionnels à proposer ce type de modules et à communiquer sur ce sujet Former des jeunes à la sécurité routière pour permettre la réalisation d'actions de sensibilisation entre pairs Sensibiliser au choix et au bon usage de certains matériels ex : sièges auto Informar les jeunes sur les différents permis existants, les sanctions liées aux infractions, pertes de points et suspensions de permis notamment. Encourager la conduite accompagnée</p>
		<p>Les contrôles sanctions</p>	<p>Organisation de contrôles routiers médiatisés Promouvoir l'usage de radars pédagogiques</p>
<p><b>Les nouveaux modes de mobilités dite douce</b></p>	<p><b>Pour développer la pratique dans de bonnes conditions, il convient de rappeler la réglementation, former les jeunes et promouvoir les bons comportements</b></p>	<p>Rappel de la réglementation et sensibilisation au partage de la route</p>	<p>Rappeler la réglementation spécifique à l'utilisation des différents modes doux Rappeler que le partage de la route nécessite le respect des zones dévolues à chaque type de moyen de transport Sensibiliser les usagers à leur fragilité en tant qu' « usagers vulnérables » et mettre l'accent sur les risques de certains comportements Encourager les actions du type « reprise de guidon » pour renouer avec la pratique d'un 2 roues et les actions de prise en main d'un VAE promouvoir l'importance du port des équipements de protection individuelle obligatoires et facultatifs (le casque notamment) Sensibiliser les usagers à l'entretien de leur matériel et à la nécessité de disposer de tous les équipements obligatoires Informar sur la dangerosité engendrée par les modifications techniques des deux-roues (débridage des EDPM et des VAE) Sensibiliser les membres des clubs de cyclotourisme à la pratique du vélo en groupe Sensibiliser sur les dangers du piéton « distrait » (téléphone portable, oreillettes...)</p>
		<p>L'éducation des jeunes</p>	<p>Réaliser des actions spécifiques à destination des jeunes dans le cadre du continuum éducatif l'APER (Attestation de première éducation routière), l'ASSR (Attestation scolaire de sécurité routière). Apporter un appui à la mise en œuvre du Savoir Rouler à Vélo (SRAV) et à la 1/2 journée de sensibilisation à la sécurité routière en classe de seconde.</p>

			Améliorer l'état général des cycles des scolaires. Sensibiliser les scolaires et leurs parents sur la nécessité de disposer d'un vélo en bon état
		L'infrastructure	Sensibiliser les élus à une concertation, préalable à la réalisation d'infrastructures routières, avec les usagers experts Sensibiliser les techniciens de l'infrastructure et les élus à la pratique du 2 roues sur des actions du type « cycliste d'un jour »
		Les contrôles	Réaliser des contrôles préventifs sur les cycles, notamment dans ou aux abords des établissements scolaires Renforcer les contrôles sur les EDPM Renforcer les contrôles sur les sorties vélos en groupe insuffisamment encadrées
Les 2 Roues Motorisés	sensibilisation à la vulnérabilité des deux-roues motorisés - Les modalités d'actions reposent sur la sensibilisation, la formation, la communication, les contrôles et sanctions. Les messages doivent tenir compte des pratiques en et hors agglomération ainsi que des spécificités de la pratique d'un cyclomoteur et d'une motocyclette.	Former les usagers pour une meilleure connaissance et prise en compte des risques – Notamment les jeunes	Sensibiliser les conducteurs de 2RM à leur fragilité en tant qu'usagers vulnérables et alerter sur les comportements à risque
			Promouvoir l'importance du port des équipements de protection individuelle obligatoires (casque et gants homologués) et facultatifs (vêtements et accessoires à haute visibilité, vêtements renforcés, gilet airbag)
			Sensibiliser les conducteurs sur l'entretien de leur véhicule.
			Informersur les modifications techniques des deux-roues motorisés (débridage) et sur la dangerosité de certaines pratiques (rodéo)
			Favoriser la réalisation d'actions post-permis à destination des conducteurs de motos (reprise de guidon, ateliers de perfectionnement technique, sorties encadrés) en mobilisant les forces de l'ordre, les moto-écoles et les fédérations sportives
			réaliser des actions spécifiques à destination des conducteurs ou futurs conducteurs de cyclomoteurs (connaissances théoriques et pratiques) dans les établissements scolaires ou de formation en valorisant les conduites responsables en privilégiant notamment les lycées professionnels, les CFA ou les MFR
L'infrastructure	Sensibiliser les techniciens de l'infrastructure et les élus à la pratique d'un deux-roues motorisé. (opération type motard d'un jour)		
Les contrôles – sanctions	Réaliser des contrôles préventifs sur les cyclomoteurs, notamment aux abords des établissements scolaires Lutter contre les débridages par des contrôles ciblés en utilisant des outils appropriés, curvomètre, sonomètre		
Le risque routier professionnel	renforcer la prise en compte du risque routier au sein du monde professionnel, notamment auprès des plus petites entreprises - Les modalités d'actions reposent sur la sensibilisation et la communication. Les messages	Mobiliser les employeurs et les salariés sur le risque routier professionnel	Informersur les obligations et responsabilités de l'employeur et du salarié.
			Permettre aux entreprises de connaître le rôle et les apports de chacun des acteurs de la sécurité routière et du monde professionnel, les assureurs sociaux (CARSAT, MSA...), les services de l'État (DREETS inspection du travail, les Préfectures, les forces de l'ordre...), les agences nationales (INPES inspection nationale de prévention et d'éducation par la santé, ANACT agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail), les gestionnaires de voiries, les associations...
			Permettre aux entreprises d'accéder facilement aux données statistiques de l'accidentalité (ONISR, CARSAT) et aux ressources de sensibilisation
			Trouver les relais au sein des branches professionnelles permettant, notamment aux TPE, d'accéder à ces informations

	<p><b>Communication. Les messages doivent tenir compte des différents secteurs d'activité</b></p>	<p>La communication</p>	<p>Sensibiliser les responsables d'entreprise au RRP lors des réunions des organisations existantes (ex : associations d'entreprises, salons professionnels...)</p> <p>Diffuser à grande échelle la publication annuelle « l'essentiel du risque routier professionnel » disponible sur: <a href="https://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/ressources-utiles/article/risque-routier-professionnel-des-chiffres-cles-pour-sensibiliser-a-la-premiere">https://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/ressources-utiles/article/risque-routier-professionnel-des-chiffres-cles-pour-sensibiliser-a-la-premiere</a></p> <p>Promouvoir la charte sur les risques routiers professionnels. Signature de 7 engagements. Cf site : <a href="http://entreprises.routeplussure.fr">http://entreprises.routeplussure.fr</a> – kit de communication.</p> <p>Promouvoir les journées de la sécurité routière au travail <a href="http://entreprises.routeplussure.fr/journees-securiteroutiereautravail/">http://entreprises.routeplussure.fr/journees-securiteroutiereautravail/</a>.</p>
<p><b>Tous enjeux</b></p>	<p><b>Orientations d'actions transversale</b></p>	<p>Renforcer le réseau local de sécurité routière et promouvoir les actions réalisées par les différents partenaires</p>	<p>rédiger un document sur le « qui fait quoi », de créer et faire vivre un réseau des partenaires entretenir, en lien avec les communes et les services de l'éducation nationale, le réseau des policiers municipaux (ou éducateurs) intervenant dans les établissements scolaires</p> <p>renforcer les actions partenariales (sécurité routière, collectivités, fédérations sportives, forces de l'ordre, associations...)</p> <p>Favoriser les échanges entre les différents services concernés par l'analyse des causes de certains accidents mortels ou graves afin de proposer une action corrective</p> <p>étendre, par la formation, le réseau des partenaires intervenant en matière de sécurité routière en collectivités, milieu scolaire, associations, monde professionnel</p> <p>faire progresser le nombre de bénévoles aptes à diffuser les messages de sensibilisation à sécurité routière (IDSR, ou au sein des associations de sécurité routière)</p> <p>renforcer le niveau de connaissance des intervenants sur la réglementation, les pratiques et les effets liés aux conduites addictives (stupéfiants...)</p> <p>inciter les communes et/ou EPCI à désigner un référent sécurité routière</p> <p>renforcer la communication sur les actions de sécurité routière réalisées par les différents partenaires pour leur donner une plus forte résonance</p>
		<p>Intervenir auprès du grand public et des structures accueillants des jeunes</p>	<p>Intégrer des stands « sécurité routière » lors de certaines manifestations (salons, festivals, événements sportifs, mai à vélo, semaine de la mobilité durable...) pour s'adresser au grand public ou à des publics cibles (cyclistes, motards, salariés...)</p> <p>Renforcer les actions d'information et de sensibilisation dans les structures accueillant des jeunes (lycées, lycées professionnels, les CFA, les MFR, Service National Universel, Journée Défense et Citoyenneté, péri-scolaires, l'Université...)</p>